



**MAGNY-LES-HAMEAUX**

# Fauchage tardif

*La nature reprend ses droits dans la Ville !*

Cet espace est entretenu en gestion différenciée :

-  Pas de tonte mais un fauchage tardif
-  Pas de produits phytosanitaires
-  Pas d'arrosage, seulement la pluie

*La gestion différenciée : une alternative écologique plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement. Elle permet à la flore de se régénérer et à la faune de trouver refuge.*

 Rejoignez la ville de Magny-les-Hameaux  
[www.facebook.com/MagnylesHameaux](http://www.facebook.com/MagnylesHameaux)

 Villes et Villages Fleuris



La Ville s'engage dans la gestion différenciée de ses espaces verts, une alternative écologique plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement. Différentes actions, sur le terrain, sont mises en place par les services techniques dont :

- La prairie fleurie ;
- Le fauchage tardif ;
- Le paillage des massifs floraux et arbustifs ;
- La taille raisonnée des arbustes ;
- Etc.

Ces actions sont menées conjointement à une action de communication spécifique : panneaux d'information sur le terrain avec un QR CODE renvoyant vers la page du site internet dédiée à la gestion différenciée, fiches mensuelles « Les conseils de nos jardiniers municipaux ! » accessibles depuis le net, articles dans le Magny Mag'...

Cet article présente les bienfaits et l'utilité du fauchage tardif.

- Le **fauchage tardif** est un des moyens exploités par la commune pour réduire l'empreinte de l'homme sur la nature et permettre ainsi à la biodiversité de reprendre ses droits.
- Les zones visées ont été choisies en fonction de leur utilisation par le public.
- Nous nous sommes posé la question « Avons-nous nécessité de tondre tous les espaces enherbés ? L'enjeu est de trouver un équilibre entre l'usage des lieux par le public et leur entretien ».

Aussi, une première expérience va être réalisée sur plusieurs sites de la Commune tels que :

- le Parc des Sports Jacques Anquetil ;
- le Jardin d'Arc Hélène Boucher (Magny-Village) ;
- la Plaine de Chevincourt ;
- le Jardin de la Maison des Bonheur (Magny-Village) ;
- les abords du Skatepark.

Nous effectuons des tontes moins fréquemment dans ces zones précitées, pour permettre à un écosystème tout entier de se développer. « La Nature reprend ses droits dans la Ville » !